

# ÉCŒUÉRÉ

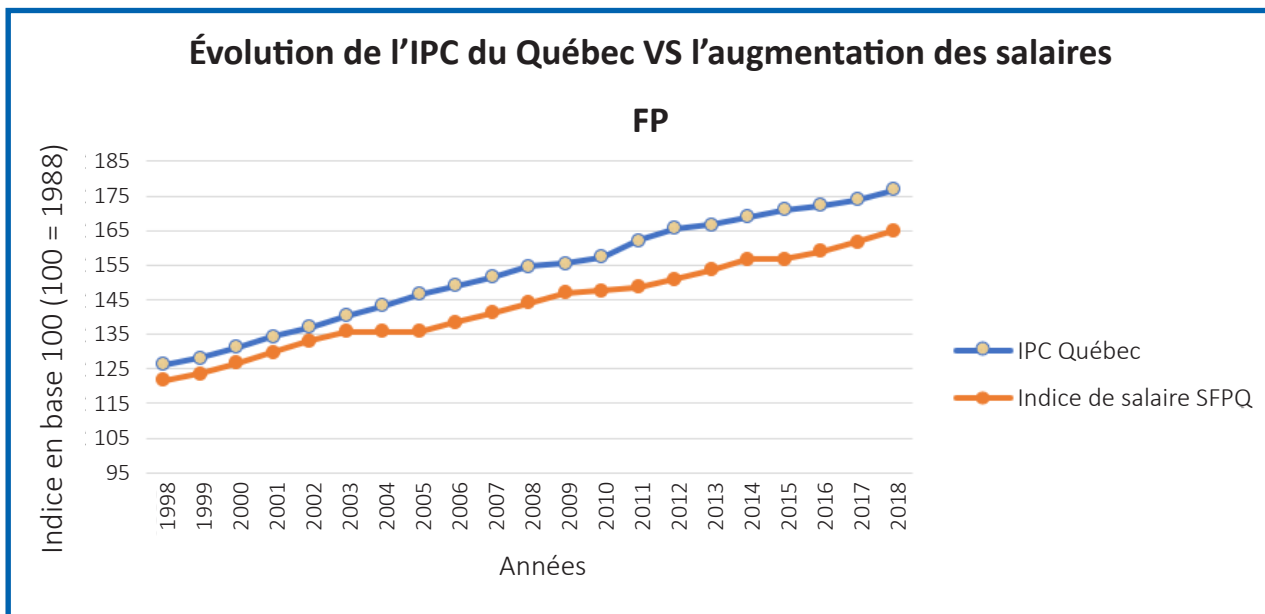
de m'appauvrir

**ça ne fonctionne plus!**

Négociation du renouvellement de la convention collective des fonctionnaires - 2015-2020



# APPAUVRISSEMENT DES FONCTIONNAIRES ET DES OUVRIERS DEPUIS 20 ANS \*



**7 %  
d'écart!**



\* Il est à noter que la situation est la même pour toutes les travailleuses et les travailleurs du secteur public.

# Le temps de l'offensive a sonné

À l'aube des négociations pour le renouvellement 2015-2020 de la convention collective des fonctionnaires, le SFPQ souhaite prendre un virage dans sa manière de négocier. Nous sommes convaincus que les façons de faire du passé ne donnent pas les résultats escomptés par nos membres, et ce, depuis quelques rondes de renouvellement de la convention collective.

Bien que nous soyons toutes et tous présents dans plus de 60 ministères et organismes publics, éparpillés aux quatre coins de la province et que des milliers de cadres nous gèrent quotidiennement, notre employeur est unique. Malgré les palabres de vos gestionnaires, des sous-ministres et même du Secrétariat du Conseil du trésor, c'est seulement avec le pouvoir politique que les négociations se terminent.

Le temps de l'offensive a sonné. Cette fois, c'est un combat que nous entreprenons par nous-mêmes pour améliorer nos conditions de travail. Dans les dernières années, à chacune des occasions où les dirigeantes et les dirigeants du SFPQ ont dialogué avec leurs membres, la même revendication revenait : peut-on cesser de s'appauvrir chaque année? Nous avons entendu le message et nous vous proposons donc d'avoir exclusivement des demandes monétaires.

C'est un tournant dans nos façons de faire, lequel s'accompagnera d'un renouvellement dans nos moyens de pression également. Lors du Conseil de négociation, vos dirigeants présents ont partagé notre vision des choses : si nous ne changeons pas notre *modus operandi*, nous finirons encore avec les mêmes résultats insatisfaisants. La situation financière du Québec est de surcroît différente : jamais auparavant le gouvernement n'a eu de surplus budgétaire en entamant les négociations, comme c'est le cas cette fois. Si ce n'était pas notre tour en période économiquement plus difficile, il en est tout autrement maintenant!

L'heure des sacrifices est terminée pour les fonctionnaires. C'est maintenant à votre tour de vous exprimer et de vous impliquer, car vous êtes LE Syndicat! C'est lorsque les membres d'un syndicat sont unis et mobilisés qu'ils peuvent tenir tête à l'employeur et avancer lors de leur négociation.



Christian Daigle  
Président général du SFPQ

# Négocier différemment en 4 étapes

1

Adhésion commune sur les problèmes à régler et sur les pistes de solutions



2

Travail exploratoire sur les pistes de solutions à mettre de l'avant



3

Consultation continue des membres pour acceptabilité des solutions

4

Négociation des solutions



# Négocier différemment pour avoir des résultats différents

## Étape 1 : Adhésion commune sur les problèmes à régler et sur les pistes de solutions

Nous entrons dans la présente ronde de négociation avec trois problèmes à résoudre :

- Le personnel de la fonction publique perd du pouvoir d'achat depuis des décennies;
- La fonction publique peine à recruter le personnel dont elle a besoin pour maintenir les services offerts, encore moins pour développer de nouveaux services;
- Les conditions salariales de la fonction publique québécoise ne sont pas compétitives avec les conditions ayant cours sur le marché du travail.

Nous désirons amorcer les négociations autour de la reconnaissance de ces enjeux, car il ne sert à rien d'entreprendre de longues séances de négociation, si la partie patronale refuse de reconnaître ces faits.

## Étape 2 : Travail exploratoire sur les pistes de solutions à mettre de l'avant

Les solutions à ces problèmes sont multiples, mais elles ont toutes un dénominateur commun : aucune ne peut se faire à coût nul. Après des décennies de disette et d'austérité, la fonction publique doit redevenir un lieu où il fait bon travailler, où les conditions de travail aident pour attirer les meilleures candidatures, où l'excellence reste la norme et où la stabilité du personnel maintient l'expertise et les connaissances de l'État.

Nous souhaitons donc explorer avec la partie patronale des correctifs à ces problèmes. La consultation des sections syndicales du SFPQ nous a permis d'identifier sept pistes de solutions. Les voici, par ordre alphabétique :

1. Assurances collectives;
2. Journées de maladie et congés;
3. Primes diverses;
4. Relativité salariale externe;
5. Retraite;
6. Salaires et indexation des salaires (IPC);
7. Vacances.

## Étape 3 : Consultation continue des membres pour acceptabilité des solutions

Les solutions envisagées feront l'objet d'une consultation électronique auprès des 24 000 fonctionnaires représentés à la table, pour valider les solutions les plus populaires. Cette consultation sera suivie d'une tournée de vote auprès de vous, les membres, avec des revendications détaillées.

## Étape 4 : Négociation des solutions

Finalement, il y aura reprise des pourparlers avec la partie patronale. Ce faisant, nous croyons rééquilibrer un peu les choses en n'étant pas forcés de présenter en premier nos demandes détaillées, permettant ainsi à l'employeur de choisir celles qui lui conviennent, pour ensuite préparer ses réponses en connaissant toutes nos « cartes ». Nous voulons que les négociations s'amorcent avec l'ensemble des joueurs disposant de la même information. Il nous semble que ce sont là des règles du jeu plus équitables, non?

***On négociera après!***

# Revendications

**Que le gouvernement reconnaisse les trois problématiques vécues par les fonctionnaires.**

1. Appauvrissement;
2. Difficulté d'attraction de la fonction publique québécoise;
3. Difficulté de rétention du personnel dans la fonction publique québécoise.

**Que le gouvernement explore des pistes de solutions dans les sept matières suivantes.**

1. Assurances collectives;
2. Journée de maladie et congés;
3. Primes diverses;
4. Relativité salariale externe;
5. Retraite;
6. Salaires et indexation des salaires (IPC);
7. Vacances.

**Que le résultat des négociations équivaille à une augmentation de 100 \$ net par paie, par fonctionnaire la première année.**



Les principes et orientations retenues quant aux enjeux, priorités et revendications de la prochaine négociation afin de constituer le cahier final de revendications.



**J'ACCEPTÉ**

**JE REFUSE**

# Processus de négociation

## 2020-2023

### Classique

Consultation des sections syndicales locales pour connaître tous les articles de la convention collective à modifier	Consultation du conseil de négociation sur les orientations et la stratégie à adopter
Consultation des sections syndicales locales sur les problèmes à régler, les solutions à préconiser et le montant d'argent supplémentaire souhaité par paie	Consultation des sections syndicales locales sur les problèmes à régler, les solutions à préconiser et le montant d'argent supplémentaire souhaité par paie
Compilation des résultats de la consultation et décision sur les revendications finales	Compilation des résultats de la consultation et décision sur les revendications finales
Tournée de vote des membres pour adoption du cahier de revendications	Tournée de vote des membres pour adoption du cahier de revendications
	Demande officielle au Conseil du trésor de faire un dépôt simultané de nos demandes
150 jours avant l'échéance de la convention collective, dépôt des demandes syndicales	150 jours avant l'échéance de la convention collective, dépôt des demandes syndicales
60 jours après le dépôt syndical, la partie patronale dépose ses demandes et ses offres	Si refus d'un dépôt simultané, 60 jours après le dépôt syndical, la partie patronale dépose ses demandes et ses offres
Négociation sectorielle sur les sujets sans incidences monétaires	Échanges et adhésion sur les trois problèmes à régler par la négo 2020-2023
Négociation sectorielle sur les sujets à incidences monétaires, sauf les salaires, la retraite, les droits parentaux et les disparités régionales discutées à la table centrale	Exploration de solutions dans les sept matières identifiées par le SFPQ
	Développement de solutions et revendications détaillées
Consultation électronique de tous les membres fonctionnaires sur les revendications les plus populaires	Consultation électronique de tous les membres fonctionnaires sur les revendications les plus populaires
Tournée de vote des membres pour adoption du cahier des revendications détaillées	Tournée de vote des membres pour adoption du cahier des revendications détaillées
Négociations de l'ensemble des revendications du SFPQ incluant les matières généralement dévolues à la table centrale	Négociations de l'ensemble des revendications du SFPQ incluant les matières généralement dévolues à la table centrale
Entente de principe sur les négociations sectorielles et/ou de la table centrale	Entente de principe sur les négociations sectorielles et/ou de la table centrale
Ratification de l'entente de principe par le conseil de négociation	Ratification de l'entente de principe par le conseil de négociation
Tournée de vote des membres pour adoption de l'entente de principe	Tournée de vote des membres pour adoption de l'entente de principe

# Consultation continue

Des membres informés

=

Des membres mobilisés

=

**Syndicat puissant!**



**Notre objectif : établir un dialogue continu avec vous!**



# Consultations et pression continues

Négocier, c'est un sport de compétition : tous veulent gagner, en perdre le moins possible, et ce, en dépensant peu d'énergie. La force du mouvement syndical, c'est celle du nombre : quand on regroupe nos forces, nos actions individuelles, on peut véritablement mettre de la pression dans le processus de négociation, mais, pour cela, il faut que chaque membre joue son rôle pour appuyer les porte-parole syndicaux.

On répète, depuis des années, qu'un syndicat n'est pas plus fort que la mobilisation de ses membres. L'histoire récente nous démontre que la pression populaire peut faire bouger les gouvernements, les obliger à changer d'idée.

Le gouvernement nous a déjà dit que les surplus budgétaires du Québec n'étaient pas pour nous : « *Les surplus appartiennent aux Québécois, ils n'appartiennent pas aux groupes de pression, ils n'appartiennent pas aux syndicats* », François Legault, premier ministre du Québec.

Ce gouvernement a aussi dit qu'il voulait au Québec de « bons emplois » avec de bons salaires. À nous de lui rappeler qu'il a exactement le pouvoir de le faire pour son propre personnel, lequel est sous-payé et sous pression après 15 ans de régime libéral austère.

## Abonnez-vous aux nouvelles!

Pour suivre l'évolution des négociations, le SFPQ produira régulièrement un bulletin de nouvelles en format vidéo. Vous pourrez trouver ces bulletins sur le site Web des négociations du SFPQ : [negos2020.sfpq.qc.ca](https://negos2020.sfpq.qc.ca)

Des infolettres seront également envoyées à tous les fonctionnaires dont le SFPQ a l'adresse électronique. Si vous croyez que nous ne l'avons pas, veuillez nous acheminer votre adresse électronique personnelle ainsi que votre code postal à [communication@sfpq.qc.ca](mailto:communication@sfpq.qc.ca), en mentionnant que vous voulez être ajouté au groupe de destinataires de l'infolettre. Ces informations nous permettront de mettre à jour nos données.

Par ailleurs, des informations seront disponibles sur le groupe Facebook fermé SFPQ — Fonctionnaires. Abonnez-vous sur Facebook!

Prenez note qu'une nétiquette régit les règles de fonctionnement et les échanges de ce groupe. Celle-ci est disponible sur le site Web du SFPQ : [www.sfpq.qc.ca](http://www.sfpq.qc.ca)

Nous vous informerons des développements, mais nous voulons également vous entendre plus souvent, tout en vous donnant l'opportunité de vous prononcer sur des solutions envisagées. Pour ce faire, nous mettrons sur pied un groupe témoin (composé de divers fonctionnaires non impliqués dans le syndicat). Ces gens seront régulièrement consultés pour ajuster le message et la stratégie des porte-parole syndicaux. Si vous êtes intéressé, manifestez-vous durant la présente assemblée, par courriel à [communication@sfpq.qc.ca](mailto:communication@sfpq.qc.ca) ou lors de la consultation électronique qui aura lieu à l'hiver prochain.

# Cotisation spéciale

Les membres du conseil de négociation de l'accréditation Fonctionnaires, réunis le 19 septembre 2019, ont voté en faveur de vous proposer la mise sur pied d'un fonds spécial. Celui-ci servira à appuyer nos revendications intersectorielles et sectorielles, mais sous réserve de l'approbation des membres de l'unité d'accréditation.

Si cette proposition est acceptée par les membres, une cotisation syndicale spéciale sera ainsi prélevée. Elle servira donc à la création d'un fonds spécial temporaire permettant aux fonctionnaires du SFPQ d'exercer des moyens de pression lourds.

Notons qu'il n'y a pas que la grève qui peut être jugée comme un moyen de pression lourd : le SFPQ souhaite déployer des actions innovantes, influentes et contraignantes pour l'employeur.

Par ailleurs, si une grève était déclenchée, ce fonds spécial temporaire permettrait aux fonctionnaires de recevoir une allocation quotidienne de 80 \$, en plus du montant de 20 \$ prévu à l'article 4.1 3 du *Règlement du Fonds de défense professionnelle* du SFPQ. Au total, chaque personne pourra recevoir une allocation de 100 \$ par jour, tout comme lors de la dernière ronde de négociation.

La cotisation syndicale spéciale a été fixée à un taux de 0,7 %. Elle sera ajoutée au taux de la cotisation syndicale normale établie à 1,3 % du salaire hebdomadaire de base. Les intérêts produits par ce fonds spécial lui seront également versés.

Il est à noter que l'argent ne sera utilisé que pour verser les allocations prévues en cas de grève ou à des fins de support à la négociation du renouvellement de la convention collective des fonctionnaires par des moyens de pression lourds autres que la grève.

Ce fonds spécial est placé sous l'autorité du Forum Fonctionnaires. À cet effet, un rapport financier de la Trésorerie générale du SFPQ leur sera déposé. Le Comité national de surveillance est responsable de vérifier ce rapport et d'en produire un compte rendu qui devra, également, être soumis au Forum Fonctionnaires.

Si elle est adoptée, cette augmentation de la cotisation syndicale restera en vigueur, jusqu'à ce que la convention collective soit convenue et signée par les parties.

*Ce fonds spécial sera constitué de l'excédent de la cotisation syndicale normale telle que déterminée par le conseil de négociation de l'accréditation Fonctionnaires.*

## Exemple du 0,7 %

Une personne ayant un revenu annuel de 40 000 \$ verse actuellement une cotisation normale de 20 \$ par période de paie. Cette personne verserait dorénavant un montant supplémentaire de 10,77 \$ par période de paie.

## Grève

La grève ne peut être exercée qu'après avoir obtenu le mandat des membres comme stipulé à l'article 6.8.2 des *Statuts* du SFPQ.

## Moyens de pression lourds

Les moyens de pression lourds ne peuvent être des actions « classiques » comme le port d'objet promotionnel, l'affichage d'imprimés, etc. Ils devront être novateurs et, approuvés par l'Exécutif national; ils seront sujet à appel devant le Bureau de coordination national.

## Lockout

Il y a lock-out à la suite d'un avis transmis par l'employeur au ministère du Travail. Advenant un lock-out déclaré par l'employeur, la délégation au conseil de négociation déterminera s'il y a lieu de verser les allocations supplémentaires à partir du fonds spécial constitué. Il est à noter que la *Réglementation du fonds de défense professionnelle* prévoit que l'allocation quotidienne normale de 20 \$ est versée en cas de lock-out.

## Critères d'application et d'utilisation de la cotisation spéciale en cas de grève

La distribution de secours sera accordée aux membres qui respectent les directives du SFPQ, selon les conditions suivantes :

- Que, dès le début de la grève, des moyens de pression ou du lock-out, la ou les sections syndicales remplissent une fiche, tel qu'il a été établi à l'article 4.2 (b) 2 du *Règlement du fonds de défense professionnelle*, pour chacune des personnes, selon les directives prescrites par l'Exécutif national. Cette fiche doit être signée par la personne membre;
- Que le secours applicable aux personnes satisfaisant les conditions précitées corresponde à une allocation de 80 \$ lors de moyens de pression ou de grève, et ce, en complément de l'allocation quotidienne de 20 \$ prévue à l'article 4.1 3 du *Règlement du Fonds de défense professionnelle*. Ainsi, l'allocation quotidienne totalise 100 \$;
- Qu'aucune autre compensation ne puisse être payée, à moins d'autorisation expresse de l'Exécutif national.

## Entrée en vigueur

L'entrée en vigueur du prélèvement de la cotisation spéciale débutera après que les membres de l'accréditation concernée par la négociation se seront prononcés en sa faveur, conformément aux *Statuts et Réglementations* du SFPQ.

## Remboursement de la cotisation spéciale

Toutes les sommes amassées, mais non utilisées, seront retournées aux membres au prorata du montant versé dans les soixante (60) jours de la réception de la dernière cotisation syndicale spéciale versée par l'employeur. S'il advenait que les paiements des allocations ou l'affectation des sommes dépassaient le montant du fonds spécial, la cotisation continuera d'être prélevée jusqu'à l'annulation des charges imputées au fonds spécial et du remboursement des sommes avancées par le SFPQ.



Le prélèvement d'une cotisation syndicale spéciale de 0,7 % qui servira à titre de fonds spécial permettant d'entreprendre des moyens de pression.

J'ACCEPTÉ

JE REFUSE

# 2020

Pour avoir les moyens de nos ambitions,  
une cotisation spéciale de 0,7 % durant  
les négociations?



# Notes


Nous vous informerons des développements, mais nous voulons également vous entendre plus souvent, tout en vous donnant l’opportunité de vous prononcer sur des solutions envisagées. Pour ce faire, nous mettrons sur pied un groupe témoin (composé de divers fonctionnaires non impliqués dans le syndicat). Ces gens seront régulièrement consultés pour ajuster le message et la stratégie des porte-parole syndicaux. Si vous êtes intéressé, manifestez-vous durant la présente assemblée, par courriel à [communication@sfpq.qc.ca](mailto:communication@sfpq.qc.ca) ou lors de la consultation électronique qui aura lieu à l’hiver prochain.

# Où m'informer



**Site Web** : [www.sfpq.qc.ca](http://www.sfpq.qc.ca)

## Facebook

*Groupe fermé* : SFPQ - Fonctionnaires

*Page générale* : Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec

## SFPQ

*Siège social* : 418 623-2424

*Bureau régional* - Consultez le site Web

*Personnes déléguées locales*

